

AGREMENT

Qualification OPQMOC pour l'appellation de **Maître d'Œuvre Concepteur** depuis 2008

OPQMOC (Office Professionnel de Qualification des Maîtres d'Œuvre Concepteur)



Christian BOUYER
Président National de l'OPQMOC

« L'OPQMOC est référencé par l'AFNOR et obéit à la norme AFNOR correspondante, au même titre que les autres organismes de qualification.

L'appellation Maître d'Œuvre Concepteur est déposée auprès de l'INPI.

Seuls, désormais, les qualifiés auront le droit d'employer l'appellation de Maître d'Œuvre Concepteur.

C'est la marque de la qualification.

Il s'agit de valoriser la profession au travers de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) par le Certificat de qualification OPQMOC. »